

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE de l'AFSCA

### Avertissement à l'égard de boissons alcoolisées coupées au méthanol en provenance de République tchèque

18/09/2012

**L'Agence alimentaire souhaite mettre en garde les consommateurs à l'égard de boissons alcoolisées frelatées en provenance de République tchèque. Il s'agit d'alcool coupé avec du méthanol, une substance toxique.**

L'AFSCA a participé ce 17 septembre à une audioconférence avec la Commission européenne et les autres États membres à propos de la problématique de l'alcool frelaté d'origine tchèque. Les produits concernés sont du rhum, de la vodka et du gin susceptibles d'être coupés avec du méthanol et présentant dès lors un grave danger pour la santé.

De petites quantités de méthanol peuvent provoquer des symptômes similaires à ceux de l'ébriété, notamment nausées, vertiges, troubles de la vue et troubles de l'équilibre. Des doses importantes de méthanol peuvent entraîner la cécité, voire être mortelles.

En République tchèque, 19 personnes sont déjà décédées d'une intoxication au méthanol et 36 personnes ont été hospitalisées.

En Pologne et Slovaquie, qui jouxtent les régions tchèques où les cas d'intoxication se sont produits, plusieurs personnes ont également été hospitalisées pour une intoxication alcoolique qui serait liée à la consommation d'alcool frelaté d'origine tchèque.

**En République tchèque**, une interdiction de vente de "**toutes**" les boissons alcoolisées titrant plus de 20 % d'alcool est actuellement en vigueur. Nous recommandons donc vivement aux voyageurs qui se rendent en République tchèque de ne pas consommer de boissons alcoolisées dont la teneur en alcool est supérieure à 20 % étant donné que ce type de boissons ne peut pas se trouver dans le circuit officiel.

**En Pologne**, toutes les boissons alcoolisées d'origine tchèque titrant plus de 20 % d'alcool sont actuellement interdites et en **Slovaquie** des contrôles intensifs sont menés mais une interdiction n'est pas encore d'actualité. Nous déconseillons donc aux voyageurs qui se rendent en Pologne et en Slovaquie de consommer ces boissons alcoolisées d'origine tchèque.

L'AFSCA continue de suivre cette affaire de près et recommande la vigilance aux consommateurs à l'égard de boissons alcoolisées en provenance de Tchéquie.

Personne de contact pour la presse francophone :

Jean-Paul Denuit 0477 83 00 57

F.A.V.V.  
Food Safety Center – Kruidtuinlaan 55  
1000 Brussel  
Tel. 02 211 82 11



A.F.S.C.A.  
Food Safety Center – Bvd. du Jardin botanique 55  
1000 Bruxelles  
Tel. 02 211 82 11

Meldpunt voor de consumenten :  
Tel. 0800 13 550  
Fax 0800 24 177

Point de contact pour les consommateurs :  
Tel. 0800 13 550  
Fax 0800 24 177

<http://www.favv.be>

<http://www.afsca.be>

Les étiquettes suivantes de boissons alcoolisées potentiellement frelatées ont été communiquées par la République tchèque via le système d'alerte rapide de la Commission européenne :

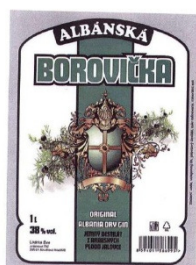
## RHUM



## VODKA



## GIN



Personne de contact pour la presse francophone :

Jean-Paul Denuit 0477 83 00 57